

**Convention de cofinancement d'une Etude visant à
définir les modalités de déploiement
du réseau public de fibre optique à l'abonnée (FTTH)
sur la commune de Saint-Gervais-les-Bains**

Entre les soussignés :

**LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA
HAUTE-SAVOIE (Syane)**

Ayant son siège social : 2 107 route d'Annecy, 74330 POISY

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Joël BAUD-GRASSET, agissant en vertu de la délibération n° XX du Bureau Syndical du XX,

Ci-après désigné par « Le Syane » ;

LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Ayant son siège social : 50 Avenue du Mont d'Arbois, 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Représenté par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marc PEILLEX, agissant en vertu de la délibération n° XXX du conseil municipal du XXXX,

Ci-après désignée par « La commune de Saint-Gervais-les-Bains » ou « la Commune » ;

Les deux collectivement désignées par « les Parties ».

Préambule

Le déploiement du FTTH sur la commune de Saint-Gervais-les-Bains est suspendu depuis plusieurs années, en raison d'incompatibilités entre l'équilibre général du projet porté par le Syane et les contraintes spécifiques du territoire communal.

Alors que le programme France Très Haut Débit touche à sa fin et que l'arrêt national du réseau cuivre est engagé, le Syane et la Commune ont souhaité relancer un travail commun afin de lever les blocages et définir les conditions techniques et financières permettant de faire émerger un projet de déploiement FTTH objectivé et viable.

Les échanges ont confirmé la nécessité d'une étude FTTH spécifique, visant à dérouler ensemble les étapes de préparation aux travaux, et à rendre possible l'établissement d'un plan de financement articulant les attentes de la commune et les équilibres économiques du projet du Syane.

L'étude porte sur une partie du territoire communal seulement, retenue pour son caractère représentatif des différentes contraintes. Ses conclusions auront vocation à être extrapolées à l'ensemble de la commune, afin d'établir une convention-cadre (hors champs de l'étude) précisant les modalités de déploiement du réseau.

Le Syane et le prestataire retenu par lui ont présenté à la Commune, lors de la réunion du 28 avril 2026, les objectifs et la méthodologie proposés.

Compte tenu du caractère très spécifique de cette étude, le Syane a souhaité que la commune participe à son financement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention (ci-après dénommée « *la Convention* ») a pour objet de définir les modalités de réalisation et de cofinancement par la commune de Saint-Gervais-les-Bains, de la Etude définie à l'article 2, portée par le Syane.

Article 2 – Objectifs de l' Etude

L'objectif premier de l'Etude est de converger au plus vite vers un constat d'existence, ou de non-existence, d'un modèle économique viable de déploiement et d'exploitation du réseau FTTH sur la Commune, basé sur des éléments de coûts objectivés.

Ciblée sur quelques secteurs représentatifs de la Commune, l'Etude (ci-après dénommée « *l'Etude* ») permet d'aborder chacune des étapes et contraintes des déploiements et vise à préciser la faisabilité d'une méthodologie de déploiement prenant en compte à la fois les attentes de la Commune et les réalités des équilibres économiques du déploiement du réseau et de son exploitation dans la durée.

Les livrables de l'Etude seront détaillés pour couvrir l'ensemble des problématiques de travaux, et seront du niveau Avant-Projet Détaillé (APD).

L'Etude concerne dans un premier temps deux poches FTTH, choisies pour leur typologie représentative des problématiques spécifiques de déploiement sur la Commune (voir Annexe A). Ces deux poches seront étudiées l'une après l'autre, dans l'ordre suivant : 6849, 6834.

Le détail du contenu et de la méthodologie de l'Etude est détaillé dans les annexes à la convention suivantes :

- Annexe A : Proposition chiffrée du cabinet « Comptoir des Signaux » pour l'Etude FTTH Saint-Gervais-les-Bains.
- Annexe B : Présentation et relevé de décision de la réunion d'initialisation des études FTTH du 28 avril 2026

Article 3 – Pilotage et gouvernance de l'Etude

L'Etude est pilotée par le Syane, qui s'engage à partager avec la Commune tous les éléments issus des prestations cofinancées.

Les décisions concernant les grandes orientations de l'Etude sont prises dans le cadre de Comités de pilotage, déclenchés à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Les Comités de pilotage réuniront :

- 1 élu du Syane et 1 élu de la Commune,
- 1 représentant des services par Collectivité.

La composition des Comités de pilotage peut évoluer au cours de l'exécution de la Convention, sans qu'il soit nécessaire de le formaliser par avenant.

Les Comités de pilotage seront présidés par le Syane.

Les décisions prises par le Comité de pilotage feront l'objet de relevés de décisions.

Les Parties conviennent que l'Etude sera conduite dans une logique de transparence, de partage des contraintes et de recherche d'un équilibre. Elle ne vaut pas engagement automatique de réalisation de l'ensemble des demandes formulées par la Commune, ni renoncement du Syane à ses règles usuelles d'intervention, mais constitue un cadre de d'échange visant à faire émerger une solution objectivée et viable.

Les Parties s'engagent à participer activement à l'Etude, en mettant à disposition les moyens et documents nécessaires à son bon déroulement.

Les Parties s'engagent à lancer l'Etude de la première poche, le lancement de chacune des études suivantes étant conditionné à l'accord des Parties. En cas de désaccord d'une des Parties, les études des étapes ou poches suivantes ne seront pas lancées, et la Convention sera résiliée de plein droit, dans les conditions définies à l'article 10.

Article 4 – Modalités financières

Le montant estimatif de l'Etude s'élève à 59.400,00 € HT (66 jours/hommes x 900 € HT), décomposé selon les prestations suivantes :

- Processus complet pour 2 poches : 21.600,00 € HT,
- Etudes de charges et aiguillage poche 6849 : 22.950,00 € HT,
- Etudes de charges et aiguillage poche 6834 : 12.150,00 € HT,
- Aléas d'études supplémentaires liées au redécoupage des poches : 2.700,00 € HT.

Ce montant pourra évoluer, en fonction des réalités opérationnelles et des souhaits des Parties, suivant les modalités définies à l'article 8.

Les Parties conviennent de cofinancer l'Etude à parts égales, pour son montant réel TTC, à hauteur de 50 % pour le Syane et 50 % pour la commune de Saint-Gervais-les-Bains.

Les montants ainsi versés par la Commune au Syane constituent une subvention d'investissement.

Toute prestation engagée ou réglée au prestataire devra être cofinancée, et ce même si l'ensemble des prestations de l'Etude n'est pas réalisé.

Le Syane assurera le portage administratif, technique et financier de l'Etude, et sollicitera auprès de la Commune le remboursement de sa quote-part sur présentation d'états récapitulatifs et de titres de recettes associés.

La Commune s'engage à régler les sommes dues sous 30 jours à compter de la réception des avis des sommes à payer.

Article 5 – Livrables et calendrier prévisionnel

Pour chacun des poches définies à l'article 2, seront remis par le prestataire :

- une présentation des retours terrains et de la mise à jour de l'Etude aux fins d'arbitrage,
- un relevé de décision des arbitrages réalisés par la Commune,
- un Avant-Projet, avec transcription au format du MCD du Syane,
- une analyse financière des travaux à réaliser.

L'étude nécessitera certainement des phases itératives afin de faire émerger l'équilibre technique et économique recherché. Un premier objectif étant de constater la réussite ou l'échec de cette recherche d'équilibre au plus tard au 31 décembre 2026.

L'étude nécessitera une approche itérative pour permettre l'émergence de l'équilibre technique et économique souhaité. L'objectif consiste à vérifier le succès ou l'échec de cette recherche d'équilibre au plus tard au 31 décembre 2026.

Article 6 – Propriété des résultats

Les droits d'exploitation des résultats sont propriété exclusive du Syane.

Article 7 – Durée de la Convention

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties.

Elle prendra fin à l'achèvement de l'Etude (partielle ou totale, suivant les modalités définies à l'article 4), et après règlement complet des participations financières correspondantes par la Commune.

Article 8 – Modifications de la Convention

Toute modification des prestations de l'Etude devra faire l'objet d'un accord des Parties.

Toute modification substantielle du périmètre, du contenu ou des modalités financières de l'Etude fera l'objet d'un avenant à la Convention, signé par les Parties.

Article 9 – Litiges

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la Convention, les Parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

A défaut, tout différend ou litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 10 – Résiliation de la Convention

Résiliation d'un commun accord

Les Parties peuvent décider, à tout moment, de mettre fin à la Convention par accord exprès, précisant notamment la date d'effet de la résiliation ainsi que les conséquences financières qui en découlent.

Résiliation pour désaccord entre les Parties

Dans le cas où, à l'issue de la réalisation d'une partie des prestations de l'Etude, les Parties ne se mettent pas d'accord sur les conclusions ou les arbitrages souhaitables et nécessaires, la Convention est résiliée de plein droit.

Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave ou répété de l'une des Parties à ses obligations, l'autre partie peut prononcer la résiliation de la Convention.

Cette résiliation ne peut intervenir qu'après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout moyen permettant d'établir sa réception, invitant la partie défaillante à remédier au manquement constaté dans un délai de trente (30) jours à compter de sa réception. À défaut de régularisation dans ce délai, la résiliation prend effet de plein droit.

Résiliation pour motif d'intérêt général

Chacune des Parties peut mettre fin à la présente convention pour un motif d'intérêt général dûment justifié, sous réserve d'en informer l'autre partie par écrit avec un préavis de trois (3) mois.

La résiliation de la Convention, quel qu'en soit le motif, ne remet pas en cause les engagements juridiques et financiers régulièrement contractés avant sa date de prise d'effet.

La participation financière de la Commune est calculée conformément aux modalités prévues par la Convention et demeure exigible nonobstant sa résiliation.

À la date de prise d'effet de la résiliation, les Parties établissent un état contradictoire des dépenses réalisées et des dépenses engagées restant à payer. Cet état arrête définitivement les sommes restant dues par chacune des parties.

Les sommes dues sont réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de l'état définitif des comptes et du titre de recette correspondant.

La résiliation n'ouvre droit, au profit de la Commune, à aucun remboursement des sommes déjà versées ni à aucune indemnité, sous réserve de la régularisation des comptes dans les conditions prévues au présent article.



Fait à Poisy, le

**Pour le Syane,
Joël BAUD-GRASSET
Président**

**Pour la Commune de Saint-Gervais-Les-Bains,
Jean-Marc PEILLEX
Maire**

Annexe A -

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 17/3
ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_173-DE



Devis



Comptoir des Signaux

17 juin 2026

Table des matières

1.	PERIMETRE D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE CE DEVIS	3
1.1	MISSION PRINCIPALE	3
1.2	RESSOURCES	3
1.3	LIVRABLES	3
1.4	ATTENDUS DU CABINET POUR LE REFERENTIEL PROJET	4
2.	PROPOSITION FINANCIERE	5
2.1	PRIX UNITAIRES	5
2.2	PROPOSITION FINANCIERE	5
3.	RELATIONS AVEC LE POUVOIR ADJUDICATEUR - METHODE DE TRAVAIL CONCERTEE AVEC LE SYANE	6
3.1	INITIALISATION DE LA DEMARCHE	6
3.2	UNE METHODE DE TRAVAIL NUMERIQUE ET RESPONSABLE	6
3.3	PRESENTATION DE LA PLATEFORME D'ECHANGE KDRIVE©	7
3.4	LES ENGAGEMENTS DE DELAI ET DE REACTIVITE	7
3.5	PROPRIETE DES LIVRABLES	7
3.6	RGPD	7
3.7	ÉMISSION DES ORDRES DE SERVICE POUR DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A LA MISSION INITIALE	7
3.8	BONNES PRATIQUES RELATIVES AUX REUNIONS :	8
4.	INTERLOCUTEURS DU POUVOIR ADJUDICATEUR - PRESENTATION DE L'EQUIPE PROJET DEDIEE	8
4.1	LES INTERLOCUTEURS DU SYANE	8
4.2	UNE EQUIPE PROJET TRES EXPERIMENTEE AU SERVICE DU SYANE	9

1. Périmètre d'intervention dans le cadre de ce devis

1.1 Mission principale

Objectifs	Dans le cadre de la complétude du déploiement du réseau FTTH sur son périmètre d'intervention, le SYANE souhaite être accompagné pour la mise à jour des études et la mise en place d'un processus collaboratif avec la commune de Saint-Gervais-les-Bains. Le périmètre d'intervention de ce devis intègre la production des études d'avant-projet pour les poches de réalisation du périmètre communal.
Missions	Le détail des missions à réaliser pour chaque poche est le suivant sous réserve de validation par le Syane et les services de la commune : • constitution du référentiel projet (l'intégration des études réalisées par le SYANE, règles d'ingénierie, contrats OWF et Enedis, règlement de voirie communal, référentiel technique des marchés de réalisation du Syane, etc.) • le survey de validation des hypothèses d'études et le cas échéant en option le relevé de BAL complémentaire • le pilotage des actions d'aiguillage et de réalisation des calculs de charge réalisés par un sous-traitant, • la consolidation des études avec retours terrains, • la présentation des retours terrains au SYANE, • la présentation des retours terrains à la commune de Saint-Gervais-les-Bains aux fins d'arbitrer avec la commune les choix techniques tronçons par tronçons avec les hypothèses financières associées, • la mise à jour de l'avant-projet • la transcription de l'avant-projet au format du MCD du SYANE • le chiffrage des travaux sur la base des éléments de chiffrage du SYANE (synthèse BPU marché et disposition concessive) avec la mise en évidence pour chaque poche du différentiel de coût liés au règlement de voirie de la commune et aux arbitrages réalisés par les services de la commune

1.2 Ressources

Ressources	Le Cabinet propose une équipe pluridisciplinaire très expérimentée, intégrant l'ensemble des compétences, l'expertise et l'expérience, nécessaires à la réalisation de la mission. Sébastien Godin sera le chef de projet. Sébastien Moine interviendra sur les aspects de production des livrables cartographiques. Alexandre Zbinden interviendra en conseil technique et pour les travaux de modélisation de scénarios technico-économiques et Ludovic Fanara interviendra pour l'ensemble des interventions terrain et le pilotage des travaux sous-traités. Les réunions avec le Syane et en commune seront animées par Sébastien Godin et Alexandre Zbinden.
-------------------	---

1.3 Livrables

	• Présentation par poche des retours terrains et de la mise à jour de l'étude aux fins d'arbitrage • Relevés de décision des arbitrages réalisés avec la commune • Avant-projet par poche étudiée • Analyse financière par poche étudiée
1.4 <u>Attendus du cabinet pour le référentiel projet</u>	
	• Annuaire projet intégrant les coordonnées et fonction de l'ensemble des acteurs, • Contrat et disposition d'exécution pour les études avec OWF et ENEDIS, • Règlement de Voirie communal • Référentiels techniques des marchés de réalisation du SYANE Commune: • plan de prévention des risques naturels prévisibles, • PLU, • liste des travaux des 5 dernières années pour qualifier le caractère réalisable des travaux de GC, • projets, dossiers d'urbanisme en cours d'instruction, clarification des données Sitadel (193 projets 2022-2025), etc. sur les poches sélectionnées, • recensement 2024 et couche cartographique des compteurs d'eau ; • cartographie des fourreaux communaux sur les poches sélectionnées, notamment fourreaux surnuméraires travaux réseau humide + règles mobilisation idoines, • autorisation d'aiguillage des fourreaux communaux sur les poches concernées et plan de prévention associé, • autorisation d'intervention sur le domaine public communal pour les poches sélectionnées ; • BAN. SYANE : • études préliminaires sur les 3 poches concernées, • éléments infrastructures ENEDIS, Syane, Orange, • relevés de BAL initiaux + MAJIC 2025, • règle de complétude sur les zones d'alpage et domaines skiables • MAJ des derniers linéaires de GC déployés (travaux Tour de France, etc.) • règles d'ingénierie ; • règle de coenfouissement.

2. Proposition financière

2.1 Prix unitaires

Les prix unitaires par consultant pour les interventions de Sébastien Godin, Alexandre Zbinden, Ludovic Fanara et Sébastien Moine sont de 900€ HT.

A ce stade de notre compréhension des enjeux, la mission requiert pour chaque poche dans le cas d'une livraison des études au format shape (identique aux livraisons des APD des prises concessives):

	Intervention des consultants par poche	LFA	AZB	SGO
1	Intégration des études réalisées par le SYANE		X	
2	Survey SRO	X		X
3	Réunion de cadrage équipe enfouissements coordonnés SYANE			
4	MAJ de l'étude avec placement SRO + intégration des éléments MAJIC/SYTADEL/Compteurs d'eau/ etc.		X	
5	Survey avec commune pour GC à créer + complément BAL	X		X
6	Pilotage aiguillage et calculs de charge	X		
7	Consolidation des études avec retours terrains		X	
8	Présentation des retours terrains au SYANE	X	X	X
9	Présentation de l'étude consolidée en commune		X	X
10	Transcription de l'avant-projet au format GRACE (linéaire IO/IA, placement des BPE)		X	
11	Chiffrage des travaux sur la base du BPU du SYANE	X		X

Soit 12 jours par poche.

Dans le cas où le SYANE souhaiterait un rendu des plans de BPE au format GRACETHD, il faudrait rajouter 7 jours par poche.

Au vu des quantitatifs fournis dans les couches cartographiques mise à notre disposition les coûts d'aiguillage et de calculs de charge pour les appuis aériens à mobiliser seraient les suivants. Ces quantités ne pourront être affinées qu'une fois le survey réalisé sur la poche concernée.

POCHE	6355	6386	6497	6663	6664	6834	6836	6849	6926
LINEAIRE SOUTERRAIN ORANGE (ml)	5213	3657	1044	2134	1215	1757	5764	5161	2144
LINEAIRE SOUTERRAIN SYANE (ml)	1799	127	2250	212	590	13	1240	1927	0
LINAIRE AERIEN ORANGE (ml)	778	132	2540	888	346	3079	2257	3100	1098
LINEAIRE AERIEN ENEDIS (ml)	2484	939	1782	831	403	2688	0	2960	0
POTEAUX ORANGE MOBILISABLE (u) (AVANT CALCUL)	18	6	57	22	6	66	16	65	24
POTEAUX ENEDIS MOBILISABLE (u) (AVANT CALCUL)	56	28	60	33	8	65	38	57	1
POTEAUX PRIVE MOBILISABLE (u) (AVANT CALCUL)	0	1	1	1	0	0	0	0	0
POTEAUX PRIVE A REMPLACER (u) (AVANT CALCUL)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POTEAUX ORANGE A REMPLACER (u) (AVANT CALCUL)	0	0	16	3	3	4	4	9	0
POTEAUX ENEDIS A REMPLACER (u) (AVANT CALCUL)	32	0	7	4	8	25	30	48	1
POTEAUX A RENFORCER (u) (AVANT CALCUL)	0	0	2	1	1	22	1	16	7
GCA CRÉER (ml)	370	127	697	2036	167	1956	441	364	447
Nombre d'ITEM 7 estimés pour aiguillage et calcul poteaux	44	23	32	19	11	27	41	51	14

2.2 Proposition financière

Sous réserve de validation de la réalisation de la mission pour les poches 6849 et 6834 et au regard des éléments

suscités, un bon de commande pour les trois premières poches à raison de **66 J/H** semble bien dimensionné à ce stade soit un total de 59 400,00 € HT - 71 280,00 € TTC

Ce volume est décomposé comme suit :

- Processus complet pour 2 poches 24 J/H,
- Études de charges et aiguillage poche 6849 : 25,5 J/H
- Études de charges et aiguillage poche 6834 : 13,5 J/H
- Aléas d'études supplémentaires liées au redécoupage des poches 3 J/H

L'ensemble des missions seront facturées au temps réel passé en accord avec le chef de projet sur la base d'une estimation réalisée conjointement avant tout lancement de la mission concernée, permettant ainsi d'adapter la prestation au fil de la réalisation des poches.

Dans le cas où le SYANE souhaiterait un rendu au format GRACETHD des plans de BPE, il faudrait rajouter 14 J/H au bon de commande (7 jours par poche)..

3. Relations avec le pouvoir adjudicateur - Méthode de travail concertée avec le SYANE

3.1 Initialisation de la démarche

Dès la réception du bon de commande, nous participerons, en présentiel, à la réunion de lancement de la mission, ce qui nous permettra de finaliser la méthode de travail avec la collectivité. Figureront à l'ordre du jour :

- la présentation (i) des parties prenantes de la mission (les collaborateurs du Cabinet, les équipes du Syane), (ii) du contexte local dans lequel se place la mission, (iii) de l'organisation opérationnelle actuellement en place avec les collectivités et le délégataire... ;
- le cadrage méthodologique avec la mise à disposition de la base documentaire, la comitologie, les coordonnées, la mise à jour de la matrice d'organisation du projet en intégrant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- la proposition et la validation des outils de travail (GED...).

Nous proposons au Syane de désigner le/la chef de projet, interlocuteur principal de la mission chargé d'exécuter le portage de la mission, de passer les bons de commande et de valider les résultats des différentes actions conduites.

N.B : Dans le cadre d'une nouvelle mission, nous nous attachons à tenir les premières réunions en présentiel de façon à connaître l'ensemble des interlocuteurs du dossier.

3.2 Une méthode de travail numérique et responsable

Le cabinet s'engage pour la mission :

- à remettre les livrables prioritairement par voie dématérialisée, nous pourrions utiliser la plateforme d'échanges du SYANE. Le cas échéant, le groupement dispose d'un outil de GED qui peut être mis en place pour les échanges liés au suivi contractuel et stratégique de ce marché ;
- à optimiser la mise en page dans la conception des livrables, à veiller à l'usage approprié de la couleur et à l'utilisation d'une police de caractère économe en encre ;
- à limiter nos déplacements lorsque les missions le permettent. Nous pratiquons très régulièrement l'organisation et la participation aux réunions en ligne (audio ou visioconférence avec partage de documents) sur les outils habituellement pratiqués (Teams®, Zoom®, GoToMeeting®, Jitsi®...) ;
- à privilégier autant que possible les modes de transport doux (transport en commun, marche, vélo,) ainsi que l'autopartage (Citiz) ou le co-voiturage ;
- dans un souci de sobriété numérique et de limitation de notre impact sur les limites planétaires de l'eau bleue (eau douce disponible) et des émissions de gaz à effet de serre (GES), nous nous engageons à ne pas utiliser d'outil

d'intelligence artificielle pour la production de nos livrables, sauf si l'ACV de la solution mobilisée démontre que son impact est moindre que la production du livrable avec nos outils bureautiques.

3.3 Présentation de la plateforme d'échange Kdrive®

Pour gérer et suivre les échanges liés au suivi contractuel et stratégique de ce marché, nous pourrions, le cas échéant, utiliser la plateforme d'échanges mise à disposition par les services du SYANE.

Si vous n'en disposez pas, le Comptoir dispose d'un outil de GED qui peut être mis en place très facilement, sans frais.

Très efficace et facile d'utilisation, cet outil respecte notamment les enjeux de souveraineté numérique, de protection des données et d'un hébergement sécurisé dans des datacenters écologiques (il s'agit du service Kdrive® d'Infomaniak).

3.4 Les engagements de délai et de réactivité

Nous nous engageons à répondre à toute sollicitation par courriel dans les vingt-quatre (24) heures (jours ouvrés) suivant la réception de la sollicitation.

Nous nous engageons à répondre favorablement à toute sollicitation de réunion physique sur les problématiques stratégiques, techniques et commerciales, sous réserve d'un préavis de cinq (5) jours ouvrés, et à toute demande de visioconférence sous quarante-huit (48) heures (jours ouvrés).

De plus, le Cabinet s'engage à remettre une consultation écrite à chaque fois qu'une explication orale, notamment téléphonique, ne suffirait pas à répondre aux attentes de la collectivité :

- pour une consultation urgente : vingt-quatre (24) heures (en jours ouvrés),
- pour une consultation simple : trois (3) jours ouvrés,
- pour une consultation complexe : entre sept (7) et quatorze (14) jours ouvrés, selon la complexité de la question.

3.5 Propriété des livrables

Conformément à l'option B prévue à l'article 25 du CCAG Prestations Intellectuelles, nous céderons à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats, permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, y compris à des fins commerciales pour les destinations précisées dans les documents particuliers du marché.

À l'échéance du marché, nous nous engageons à assurer une transition optimale sur une durée maximum de trois mois, avec le nouveau prestataire ou directement avec la Région.

À cet effet, en fin de mission, nous transmettrons aux services du Syane des livrables dans des formats modifiables compatibles avec les outils bureautiques courant (ex. Word, Excel, Acrobat, shapes géographiques en format courant, etc.).

3.6 RGPD

Ce marché nécessitera pour le groupement la maîtrise de la protection des données remises par le Syane et collectées tout au long de la mission.

Cela impliquera la prise en compte des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « règlement général sur la protection des données » - RGPD).

Nous intégrons d'ores et déjà, au quotidien, ces dispositions pour l'ensemble de nos clients. Notre politique de protection des données personnelles est fournie dans le dossier de candidature.

3.7 Émission des ordres de service pour des prestations complémentaires à la mission

initiale

Les ordres de service (OS) seront traités dans les 48 h suivant leur réception par la collaboratrice administrative du Cabinet (Marlène Blasquez 06 70 17 08 62 mblasquez@comptoirdessignaux.com) au travers de l'alias de messagerie suscitée. Le Cabinet organise la diffusion de l'OS avec les travaux affectés à chaque membre de l'équipe projet.

Des demandes d'accompagnement complémentaires pourront être formulées auprès du directeur de mission par simple courriel ou appel.

Une proposition de prestation écrite sera réalisée et transmise sous 48 heures au Syane. Elle sera composée :

- d'un mémoire reformulant la demande, détaillant la méthodologie, les intervenants, les livrables et les délais ;
- d'un DQE basé sur le BPU.

Une réunion de présentation sera organisée en visio-conférence, afin d'échanger et de finaliser la proposition, support d'un bon de commande pour la mission.

3.8 Bonnes pratiques relatives aux réunions :

Les bonnes pratiques communes à l'ensemble des réunions et leurs déroulés sont rappelées ici :

- les supports de réunion et l'agenda sont transmis dans les délais convenus au lancement de la prestation ;
- les participants se connectent quelques minutes en avance, afin de pallier tout problème technique (audio, vidéo, etc.) ;
- la durée de la réunion est respectée ;
- le nombre de réunion doit être réduit à son strict minimum. Toute réunion pouvant être évitée par l'utilisation du courriel ou de la messagerie instantanée doit l'être ;
- les participants à la réunion sont attentifs et ne réalisent pas d'autres actions au cours de la réunion ;
- toute réunion fait l'objet d'un compte rendu par la personne à l'origine de l'invitation ;
- les réunions ont pour but de communiquer des informations et prendre des décisions. Les actions techniques et la rédaction des livrables sont réalisées en dehors.

4. Interlocuteurs du pouvoir adjudicateur - Présentation de l'équipe projet dédiée

4.1 Les interlocuteurs du Syane

L'organisation en mode projet est placée sous la responsabilité du directeur de mission qui sera votre interlocuteur privilégié et le garant du respect des engagements du groupement dans l'exécution de ce marché.

La mission sera pilotée par Sébastien GODIN, président et associé principal du Comptoir des Signaux. Il sera votre interlocuteur privilégié pendant toute la durée de la prestation. Il aura également la charge de l'ensemble des prestations à dominante technique et stratégique de la mission.

Il sera votre référent pour toutes les réunions de suivi dans le cadre de la présente mission et conviera à ces réunions de suivi les autres membres du groupement en tant que de besoin.

Il coordonnera les interventions des consultants proposés dans l'organigramme ci-dessous et pourra recourir, le cas échéant, à des compétences complémentaires au sein des différents cabinets ou de sous-traitants d'ores et déjà identifiés.

Le chef de mission **est joignable en tant que de besoin par téléphone et/ou par courriel tous les jours ouvrés :**

	Chef de mission
--	------------------------



Sébastien GODIN
Président et associé principal du Comptoir des
Signaux
Directeur de mission
sgodin@comptoirdessignaux.com
04 50 68 18 35
06 84 97 26 68

4.2 Une équipe projet très expérimentée au service du Syane

Nous nous engageons à ne faire intervenir que les consultants seniors désignés dans l'organigramme ci-dessous au vu des enjeux définis dans le CCTP.

Les associés du Cabinet sont pleinement mobilisés pour mener à bien toutes les missions que vous pourriez nous confier.

Tous les profils proposés pour la mission disposent d'une forte expérience en matière de stratégie d'aménagement numérique des territoires, de conception, déploiement, exploitation, commercialisation de réseaux et d'accompagnement des collectivités dans la définition de leur stratégie de territoires connectés.

*

* *

* * *

Réunion d'initialisation des études Saint-Gervais-les-Bains

28 avril 2026



Annexe B

Ordre du jour 28 avril 2026

-  Contexte de l'étude et définition des objectifs communs
-  Méthodologie proposée et livrables
-  Périmètre initial d'intervention
-  Relevé de décisions



Contexte de l'étude et définition des objectifs communs

 Un nouveau projet de déploiement FTTH à monter.

 Objectif de l'étude :

 Identifier les surcoûts spécifiques à St-Gervais

 Pour construire un plan de financement composé de:

-  Recettes issues de l'exploitation du réseau (maîtrisé par le SYANE mais pas suffisantes pour équilibrer les déploiements en dehors des secteurs denses)
-  Participation publique d'équilibre : Etat (très incertain), Région-Département (?), Commune de St-Gervais, ...

Point d'attention :

- La plupart des subventions d'équilibre dont le SYANE a pu bénéficier arrivent à échéance.

=> Enjeux : faire « tendre » deux tendances opposées :

- coûts de déploiement sur St-Gervais potentiellement supérieur au reste du territoire,
- financements probablement à la baisse

Méthodologie

🌀 **Mission:** la production des études d'avant-projet pour les poches de réalisation FTTH du périmètre communal.

🌀 la méthodologie proposée pour chaque poche intègre le phasage suivant:

- 🌀 la constitution du **référentiel projet** (T0 + 2 semaines),
- 🌀 les **investigations terrain** de validation des hypothèses d'études (T0+ 6 semaines):

- 🌀 vérification in-situ des parcours optimum,
- 🌀 aiguisage des infrastructures souterraines existantes (orange, Syane, communales),
- 🌀 relevé des appuis aériens,
- 🌀 *en option le relevé de BAL complémentaire en cas de densification importante sur la poche concernée depuis la première étude.*

🌀 la réalisation des **calculs de charge des appuis aériens**, (T0+8 semaines)

🌀 la **consolidation des études** avec retours terrain et la qualification des aériens (T0 + 10 semaines),

🌀 la **présentation** des retours terrains en commune **aux fins d'arbitrer la faisabilité** et les choix techniques tronçons par tronçons avec les hypothèses financières associées (T1),

🌀 la **mise à jour de l'avant-projet** avec les arbitrages réalisés et son intégration dans les outils de pilotage du SYANE (T1 + 2 semaines),

🌀 le **chiffrage des travaux de réalisation** sur la base des éléments de chiffrage du SYANE avec la mise en évidence pour chaque poche des arbitrages réalisés (T1 + 2 semaines).

Livrables

🌀 **Mission:** la production des études d'avant-projet pour les poches de réalisation FTTH du périmètre communal.

🌀 la méthodologie proposée pour chaque poche intègre le phasage suivant:

- 🌀 la constitution du **référentiel projet**,
- 🌀 les **investigations terrain** de validation des hypothèses d'études:
 - 🌀 vérification in-situ des parcours optimum,
 - 🌀 aiguillage des infrastructures souterraines existantes (**rapports d'aiguillage**),
 - 🌀 **relevé des appuis aériens**,
 - 🌀 **en option le relevé de BAL complémentaire en cas de densification importante sur la poche concernée depuis la première étude.**

🌀 la réalisation des **calculs de charge des appuis aériens (rapport par appuis)**,

🌀 la **consolidation des études** avec retours terrain et DT, et la qualification des aériens,

🌀 la **présentation** des retours terrains en commune **aux fins d'arbitrer la faisabilité** et les choix techniques (**relevé de décisions**),

🌀 la **mise à jour de l'avant-projet** avec les arbitrages réalisés et son intégration dans les outils de pilotage du SYANE,

🌀 le **chiffrage des travaux de réalisation** sur la base des éléments de chiffrage du SYANE avec la mise en évidence pour chaque poche des arbitrages réalisés.

Attendus CDS vs Saint-Gervais-les-bains et SYANE

 commune:

 plan de prévention des risques naturels prévisibles,

 PLU,

 liste des travaux des 5 dernières années pour qualifier le caractère réalisable des travaux de GC,

 projets, dossiers d'urbanisme en cours d'instruction, clarification des données Sitadel (193 projets 2022-2025), etc. sur les poches sélectionnées,

 cartographie des fourreaux communaux sur les poches sélectionnées, notamment fourreaux surnuméraires travaux réseau humide + règles mobilisation idoines,

 autorisation d'aiguillage des fourreaux communaux sur les poches concernées et plan de prévention associé,

 autorisation d'intervention sur le domaine public communal pour les poches sélectionnées ;

 BAN.

- **PM - Point de Mutualisation**
 - Site technique « normalisé » (armoire) vers lequel les fibres optiques sont rendues accessibles pour les utilisateurs (opérateurs...)
- **ZAPM – Zone Arrière de Point de Mutualisation**
 - Zone géographique rassemblant tous les locaux qui sont raccordés en fibre optique à un même Point de Mutualisation (PM)
- **Taille initiale maxi d'une ZAPM : 500 locaux**



Zonage FTTH – cadre réglementaire (décision ARCEP n° 2012-1312) Déploiement par poches et maillage cohérent

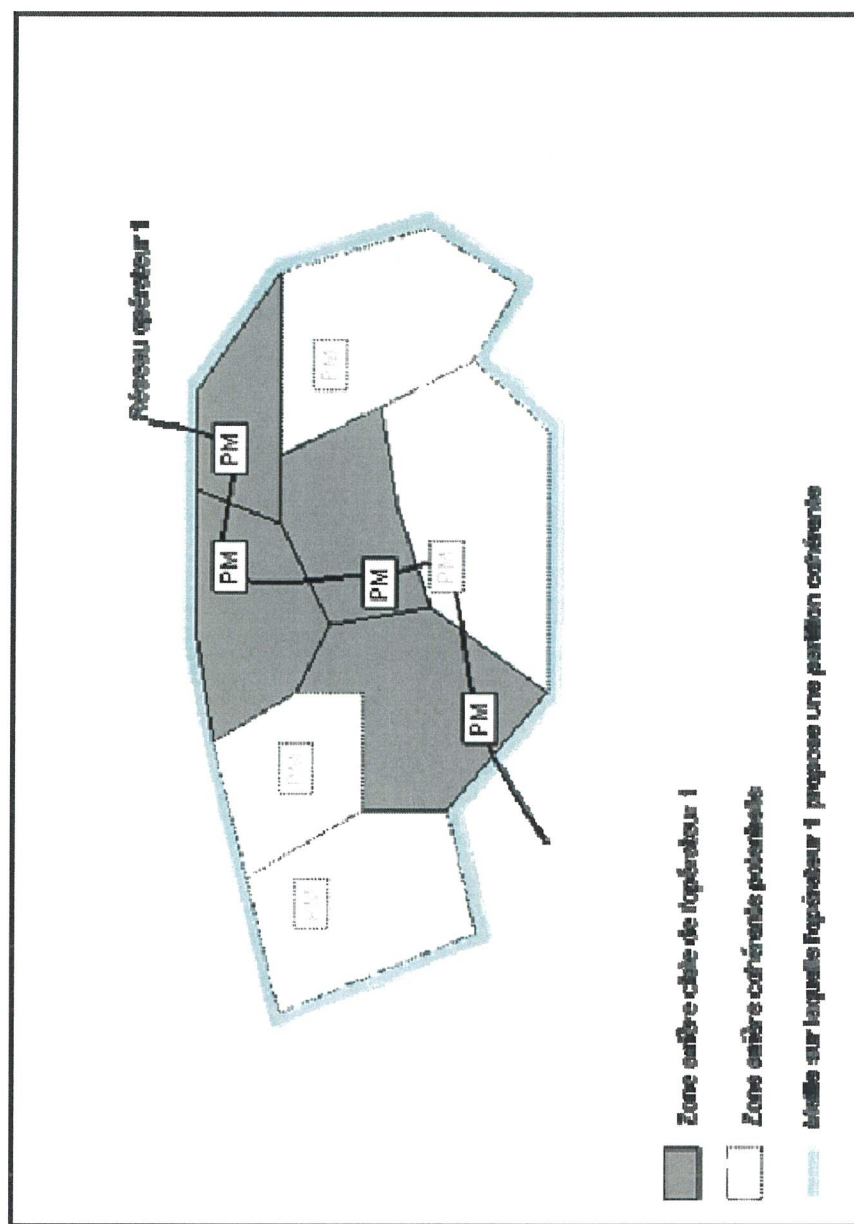


Illustration d'une proposition de partition d'une maille plus large en zones arrière de mutualisation



**Zonage FTTH – cadre réglementaire (décision ARCEP
n° 2012-1312)
Consultation préalable et appel à co-financement**

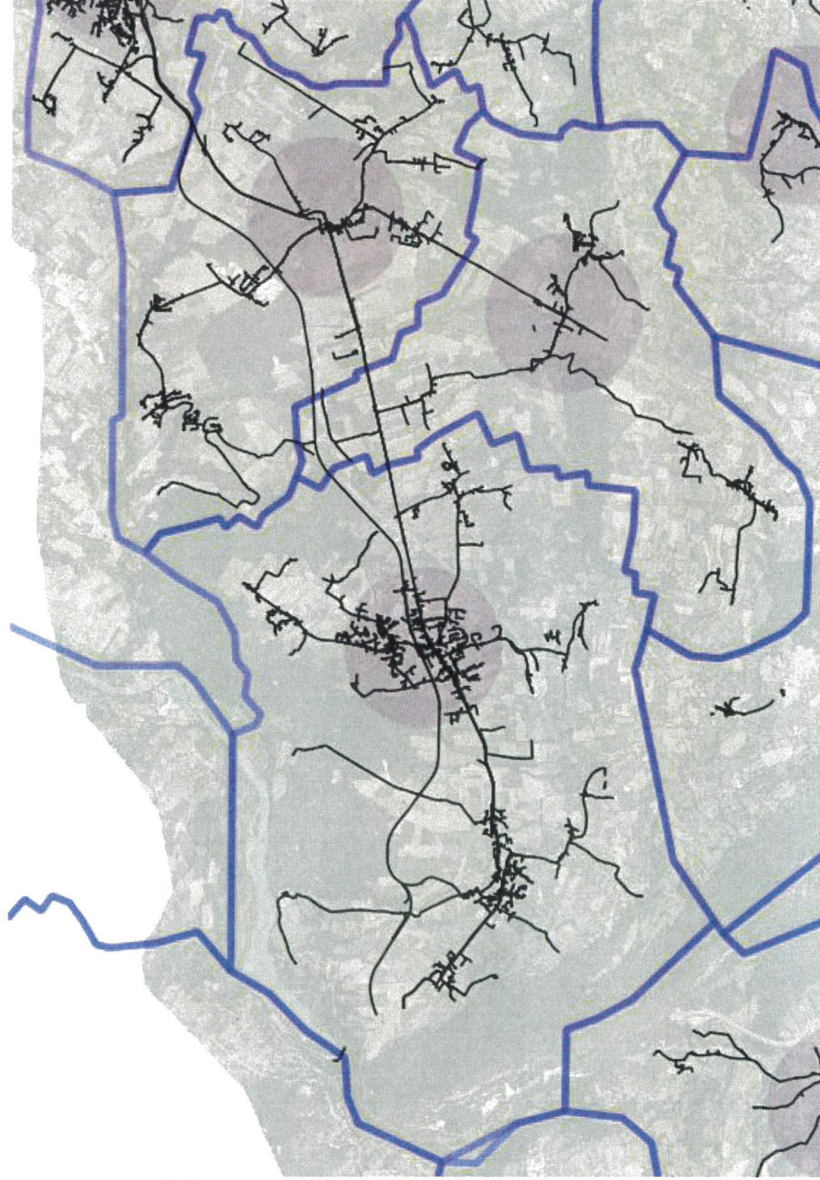
**L'opérateur qui déploie une ZAPM a l'obligation
de :**

- Consulter les autres opérateurs sur la cohérence du maillage
- Proposer aux autres opérateurs de devenir « copropriétaires » des infrastructures déployées (appel à co-financement)
- D'attendre 3 mois entre la mise en service du PM et les premières commercialisations
- Déployer, sous 5 ans, le réseau optique depuis le PM jusqu'à proximité immédiate de tous les locaux situés sur la ZAPM

Zonage FTTH – contraintes techniques Influence de l'utilisation des infrastructures d'accueil d'Orange (fourreaux, poteaux)

Le réseau
téléphonique en
cuivre est déployé à
partir des centraux
téléphoniques
(NRA)

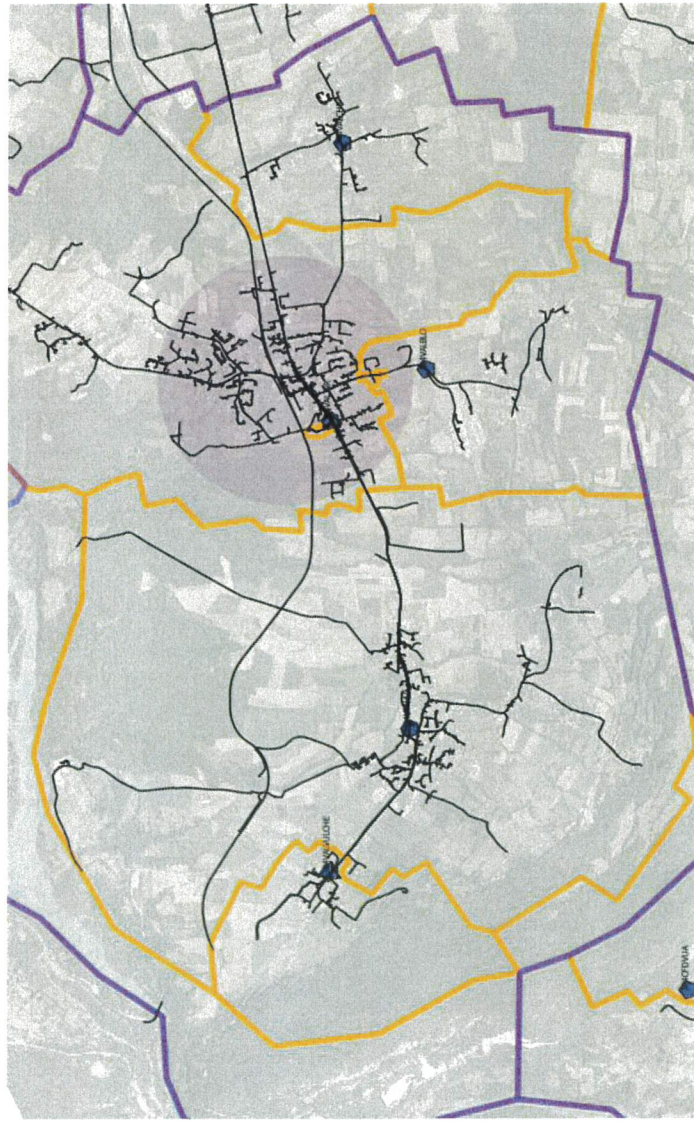
Un NRA dessert
l'ensemble des
locaux situés sur
une zone appelée
Zone Arrière du
NRA (ZNRA)



Zonage FTTH – contraintes techniques **Influence de l'utilisation des infrastructures d'accueil** **d'Orange (fourreaux, poteaux)**

Les lignes téléphoniques partant du NRA passent souvent par des sites techniques appelés Sous-Répartiteurs (SR).

A partir du SR, les lignes téléphoniques desservent les locaux situés sur la zone arrière du SR (ZSR)

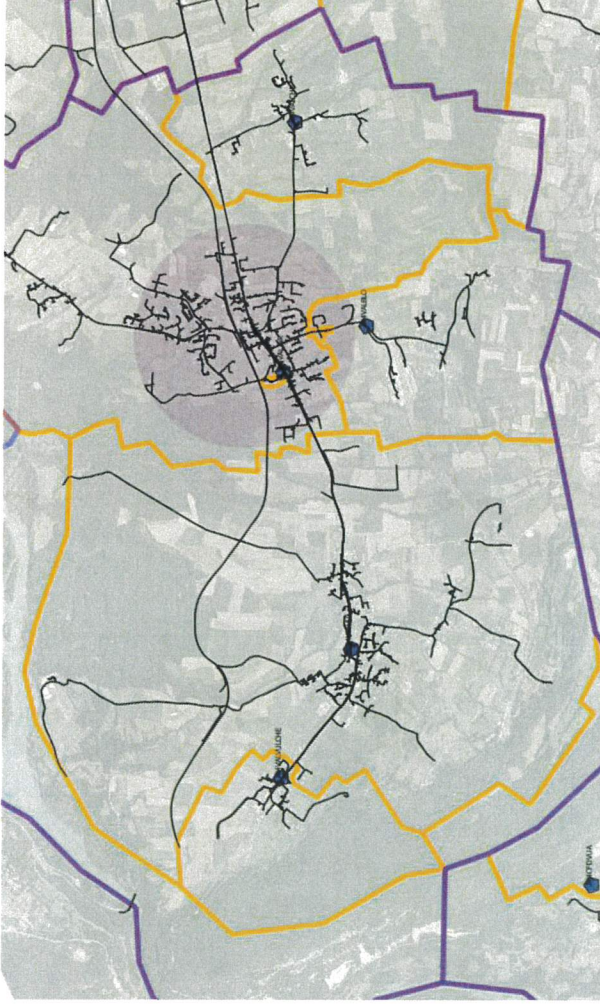


Zonage FTTH – contraintes techniques Influence de l'utilisation des infrastructures d'accueil d'Orange (fourreaux, poteaux)

Les infrastructures d'Orange (gaines souterraines et poteaux), qui seront utilisées par le SYANE pour le déploiement de la fibre constituent donc une double étoile :

- Des NRA vers les SR
- Des SR vers les locaux

=> Le SYANE maximise la réutilisation des ces cheminements pour éviter les surcoûts de génie-civil



=> Un point de mutualisation doit être positionnés **au centre de l'étoile**, pour éviter de faire courir plus que nécessaire des câbles de grosse capacité (enjeux de coûts et de fiabilité)

Travail en séance du 28/04/2026

🌀 Matérialisation des segments sur lesquelles la commune ne souhaiterait pas le déploiement du réseau en aérien sur appuis existants (**travail sur livrables papier**)

🌀 Matérialisation des segments sur lesquelles la commune a connaissance de contraintes particulières (réfection, organisation du chantier, travaux HNOI, etc.) pour la réalisation de travaux de génie civil souterrain qui augmenteraient les coûts de manière significatives (**travail sur livrables papier**)

🌀 Matérialisation des zones sur lesquelles la commune est favorable à l'implantation des SRO (travail sur livrables papier)

🌀 Validation des projets d'urbanisme privé identifiés sur Sytadel + intégration de nouveaux projets pour laquelle la commune a de la visibilité. (**travail sur livrables papier**)

🌀 Validation du processus d'accompagnement de la commune pour :

- 🌀 autoriser les investigations sur son domaine public ;
- 🌀 autoriser l'aiguillage de ses infrastructures ;
- 🌀 valider les études préliminaires.

🌀 Planification des investigations communes en 2026 (objectif valider les hypothèses de travaux pour chaque section)

Relevé de décisions : choix des poches

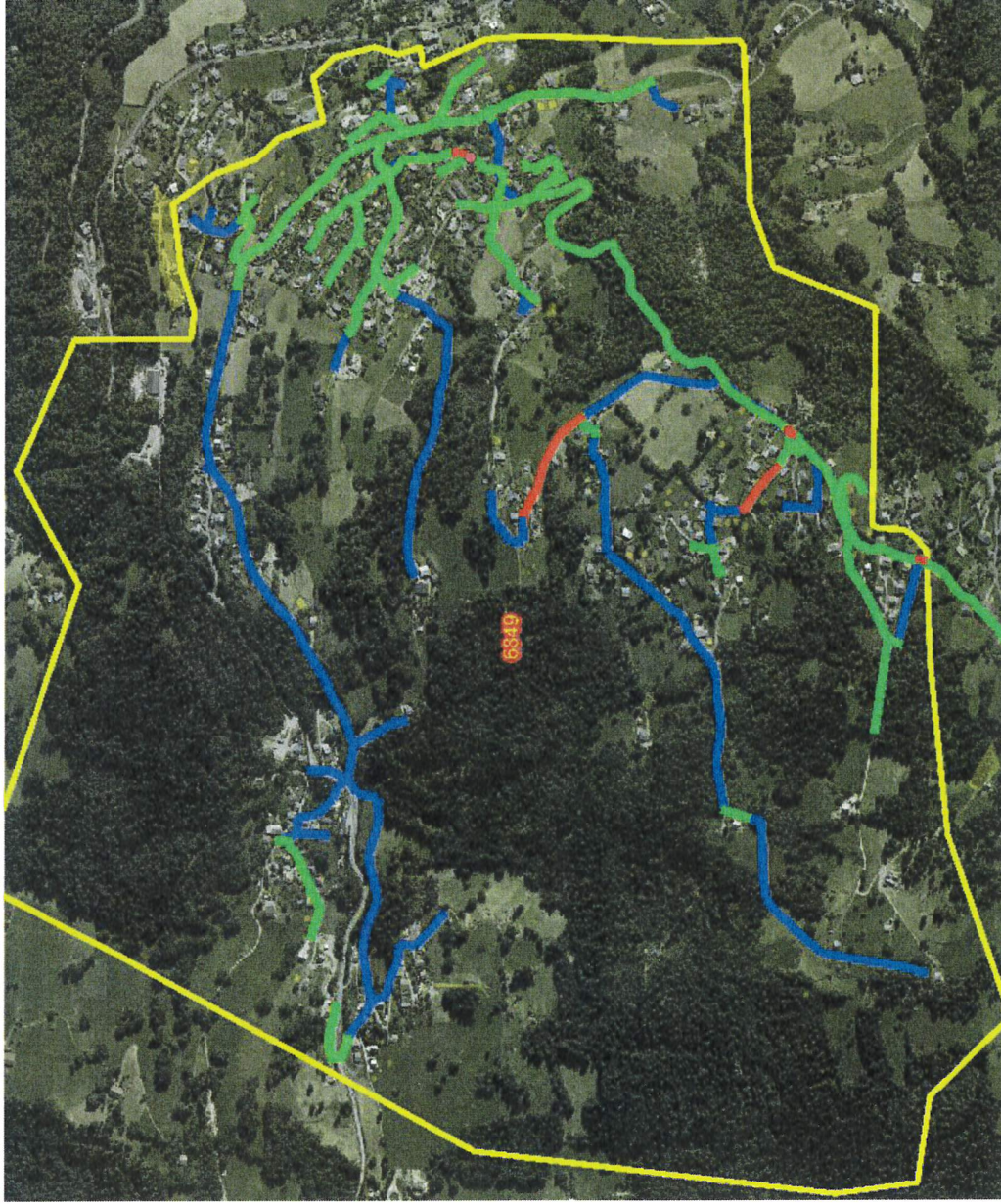
Choix des poches:

6849 > **Priorité 1**,

6836 > P3,

6834 > P2

- Souterrain_à_créer
- Souterrain_existant
- Aérien_à_créer
- Aérien_existant



Relevé de décisions : choix des poches

🌀 Choix des poches:

🌀 6849 > **Priorité 1**,

🌀 **6836 > P3**,

🌀 6834 > P2

- Souterrain_à_créer
- Souterrain_existant
- Aérien_à_créer
- Aérien_existant



Relevé de décisions : choix des poches

Choix des poches:

6849 > **Priorité 1**,

6836 > **P3**,

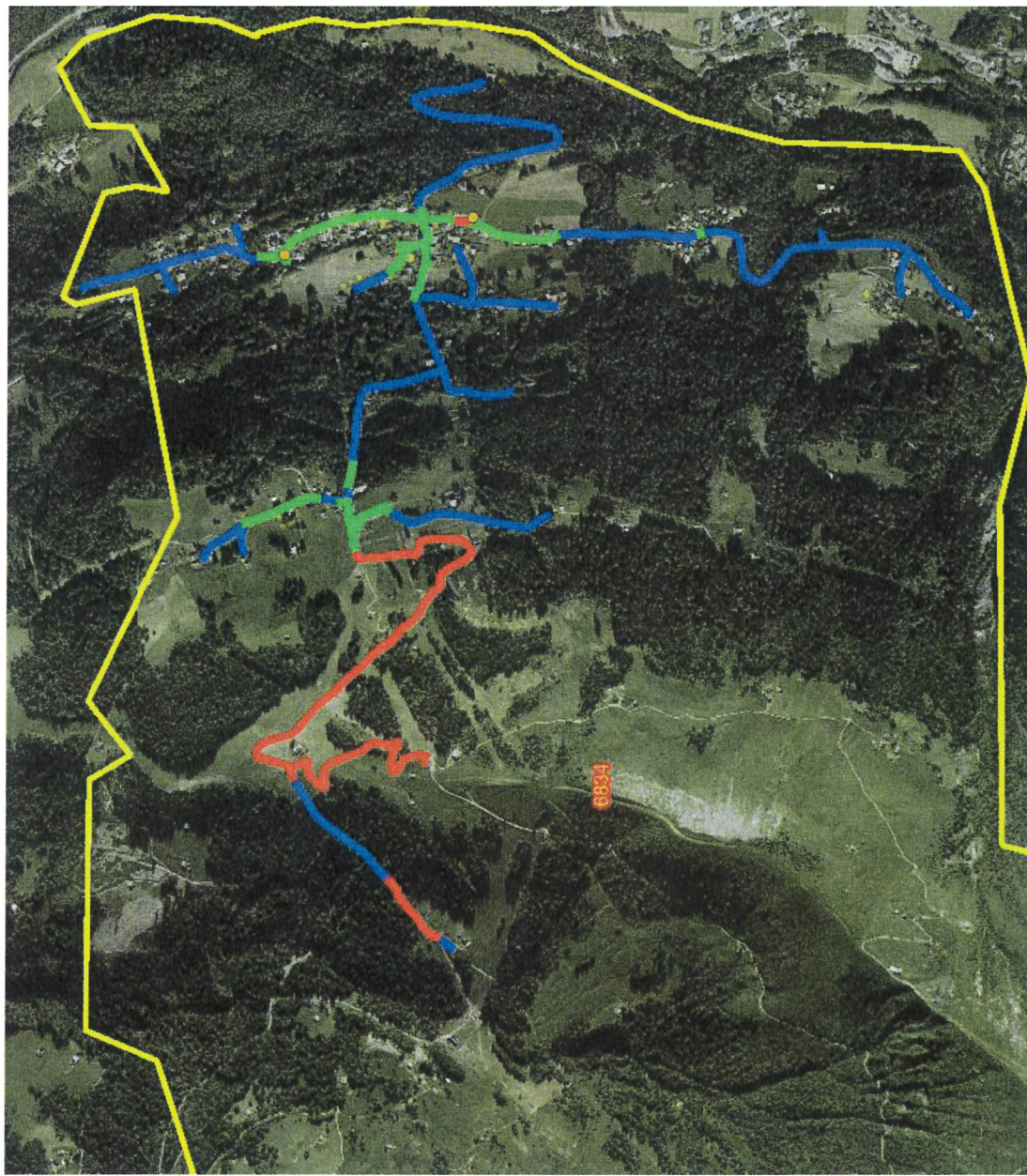
6834 > **P2**

Souterrain_à_créer

Souterrrain_existant

Aérien_à_créer

Aérien_existant





Votre contact

Sébastien GODIN

tel. 06 84 97 26 68

sgodin@comptoirdessignaux.com

315, passage du frêne
74570 Groisy

tel. 04 50 68 18 35

Plus d'informations :

Clic-clic :



Relevé de décisions : choix des poches

🌀 Choix des poches:

🌀 6849 > **Priorité 1**,

🌀 6836 > **P3**,

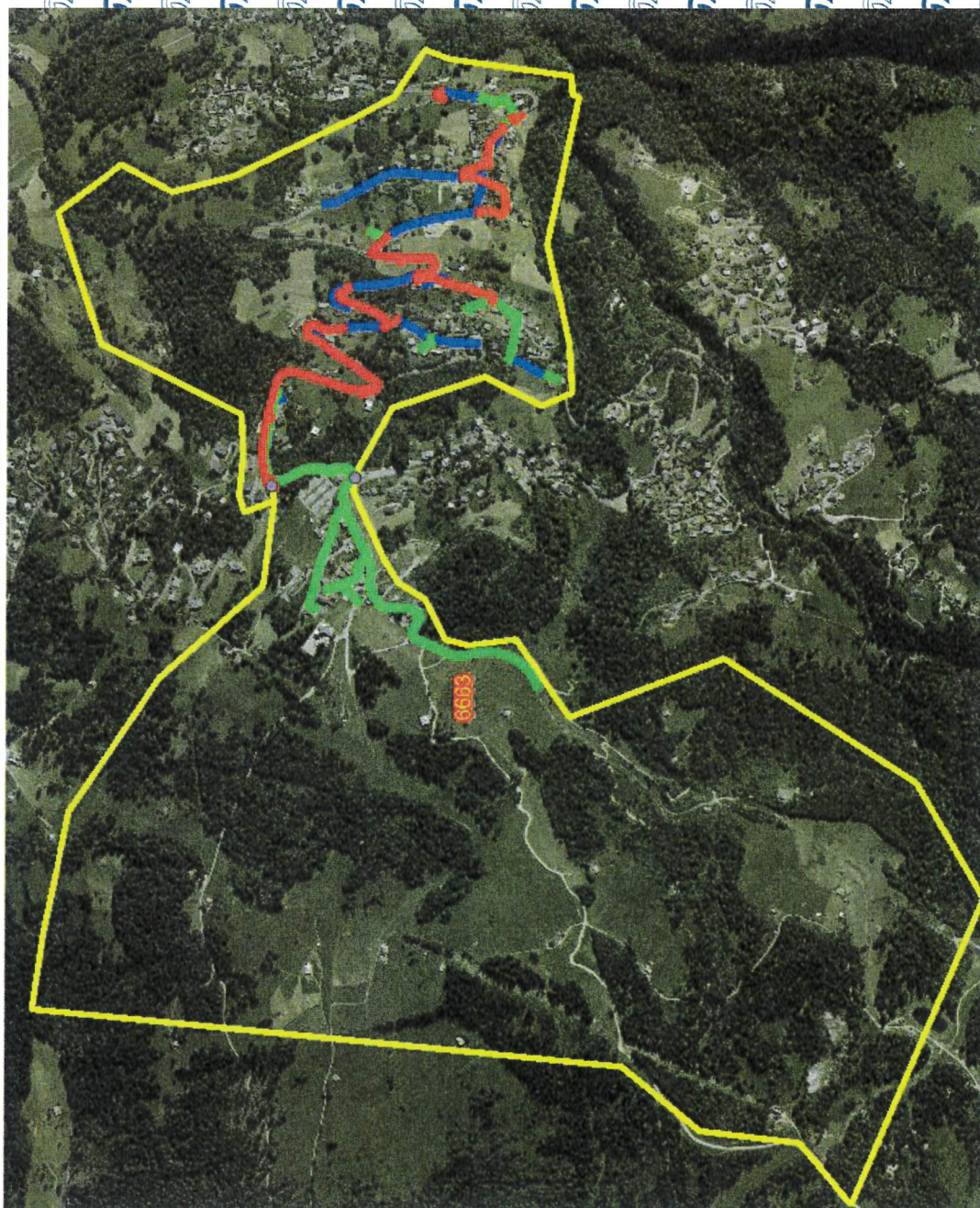
🌀 6834 > **P2**

— Souterrain_à_créer

— Souterrain_existant

— Aérien_à_créer

— Aérien_existant



Relevé de décisions

 Attendus CDS:

 SYANE:

-  études préliminaires sur les 3 poches concernées,
-  éléments infrastructures ENEDIS, Syane, Orange,
-  relevés de BAL initiaux + MAJIC 2025,
-  règle de complétude sur les zones d'alpage et domaines skiables
-  MAJ des derniers linéaires de GC déployés (travaux Tour de France, etc.)

Relevé de décisions du 15 septembre 2025

 Choix des poches:

 6849 > **Priorité 1**,

 6834 > **P2**

 6836 > **P3** => à redécouper

 l'absence de règlement de voirie conduit à des arbitrages au cas par cas rue par rue qui devront être conduits lors des réunions d'arbitrage => ok SYANE.

 demande de la commune de réalisation des arrêtés de circulation par secteur et non par poches => à investiguer SYANE

 équipe projet commune intégrera en sus le responsable service voirie + ingénieur BE VRD + gestionnaire du SIG